

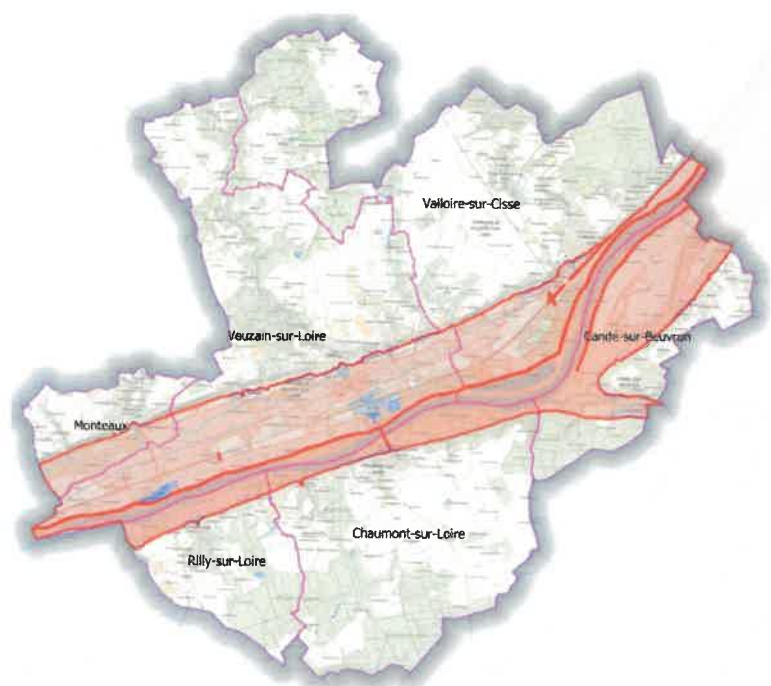
PLAN DE PRÉVENTION RISQUE INONDATION

POURQUOI RÉVISER LE PPRI ?

Le PPR Inondation de la Loire aval date de 2001.

Depuis, les connaissances techniques se sont améliorées : données topographiques du terrain naturel plus précises, crues historiques mieux connues ou appréciées.

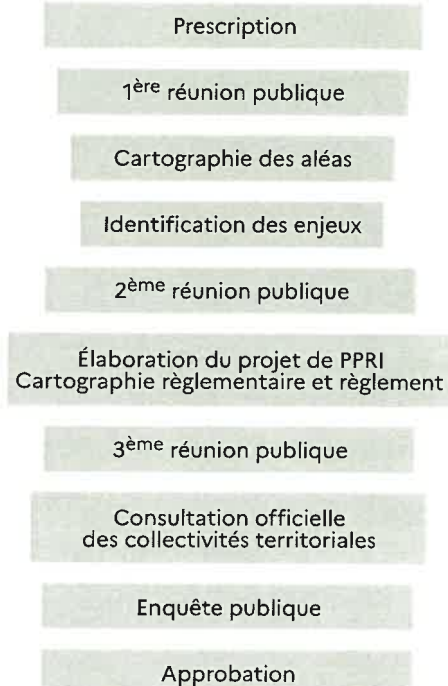
La connaissance sur le risque a également évolué notamment sur le phénomène lié à la rupture de digue.



Zone impactée par le PPR Loire aval en Loir-et-Cher

Procédure de révision du PPRI

Concertation continue de la population
Délai maximum 3 ans



Ces évolutions ont conduit le préfet à prescrire la révision du PPRI de la Loire aval le 17 octobre 2022.

La révision du PPRI est réalisée par les services de l'État, en association avec les différentes collectivités concernées.

Une concertation avec la population est également menée depuis la prescription jusqu'à l'élaboration du projet de PPRI.

